

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2021, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

Règlement SH-675 de gestion contractuelle.

Ce règlement a pour objet d'adopter un règlement de gestion contractuelle pour régir l'attribution des contrats et prévoir des mesures, notamment pour :

- favoriser le respect des lois applicables en matière de lutte contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, les situations de conflits d'intérêts et celles susceptibles de compromettre l'impartialité et l'objectivité d'un processus;
- encadrer la prise de décision pour autoriser la modification d'un contrat;
- prévoir de nouvelles règles afin de conclure certains contrats de gré à gré, en établissant le système de rotation entre les cocontractants.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 14 mai 2021

Me Chantal Doucet
Greffière